



L'inspecteur de l'éducation nationale
Chargé de la circonscription Angoulême-EST
à
Mesdames les directrices,
Messieurs les directeurs,
Mesdames les enseignantes,
Messieurs les enseignants,

Angoulême, le 1^{er} septembre 2023

NOTE DE SERVICE n°1 Priorités de rentrée

Cette note vise à faire le point sur certains axes portés par la circulaire de rentrée, « une école qui instruit, émancipe et protège », ainsi que sur les actualités et l'organisation de la circonscription. La circulaire comporte d'autres informations, elle est accessible en cliquant sur l'image.



Note suivie par
Henri Porte
IEN Angoulême-EST

Téléphone
05 17 84 02 12
Télécopie
05 17 84 01 38
Courriel
ce.angouleme.est@ac-poitiers.fr

Cité administrative du Champ
de mars – Bâtiment B
Rue Raymond Poincaré
16023 ANGOULEME CEDEX

1- Permettre à chaque élève de construire les savoirs fondamentaux



Le conseil académique des savoirs fondamentaux a produit une feuille de route qui présente un certain nombre de résultats et nous fournit les priorités qui vont structurer nos actions.

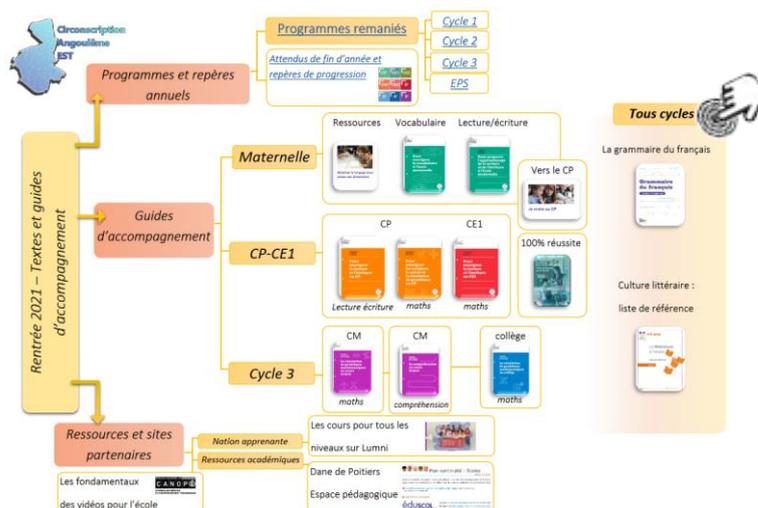
Après les mesures de renforcement qui ont principalement ciblé le cycle 2 ces dernières années, la note de service ministérielle du 10 janvier 2023 ouvre un certain nombre de pistes pour le cycle 3.

Elle institue 2 heures quotidiennes de lecture et écriture en CM et rappelle la nécessité d'un accompagnement spécifique des élèves de CM1 dont le score de fluence est inférieur à 90 mots par minute. Parallèlement, la compréhension doit faire l'objet d'un apprentissage spécifique et deux textes longs seront présentés aux élèves chaque semaine.

En mathématiques, elle rappelle que les problèmes à étapes sont l'objectif principal du cycle 3. Dix problèmes sont proposés chaque semaine. Au-delà de ces quelques exemples, d'autres aspects sont développés dans cette note que vous pouvez retrouver en suivant le lien :



De nombreux guides ont été produits depuis maintenant quelques années, ils sont regroupés sur l'infographie suivante de notre blog de circonscription :



Évaluations nationales CP, CE1 et CM1



Les évaluations CP-CE1 et CM1 se dérouleront du 11 au 22 septembre et la saisie des résultats du 11 au 29 septembre. En cas de difficulté avec le portail de saisie, n'hésitez pas à prendre l'attache de madame Fouquet-Tardif, CPC Numérique de la circonscription. Un point sera fait le 27 septembre et je reviendrai vers vous en cas de difficulté.

La circonscription adressera aux écoles une synthèse des résultats de ses élèves. Habituellement, elle vous est communiquée durant le mois de décembre. Si besoin, vous pouvez demander des éléments à la circonscription (années antérieures, focale particulière).

L'exploitation des évaluations

Les résultats des évaluations nationales fournissent deux niveaux d'information. Tout d'abord, à l'échelle de la classe, elles permettent de repérer et de caractériser les besoins des élèves pour faciliter la constitution des groupes et informer les familles. Ensuite, à l'échelle de l'équipe pédagogique, elles permettent de pointer des priorités d'action pour l'année.

À l'image des années précédentes, chaque école élémentaire consacrera un conseil de maitres à l'analyse des évaluations Repères afin de dégager des priorités pédagogiques et d'opérer le suivi des élèves.

Ce travail d'analyse sera partagé dans le cadre de la liaison avec le cycle 1.

De même, les résultats feront l'objet du premier conseil de cycle 3 avec l'enseignant référent désigné par le collège qui pourra partager les informations résultant de l'analyse des évaluations de 6^{ème} et 4^{ème}.

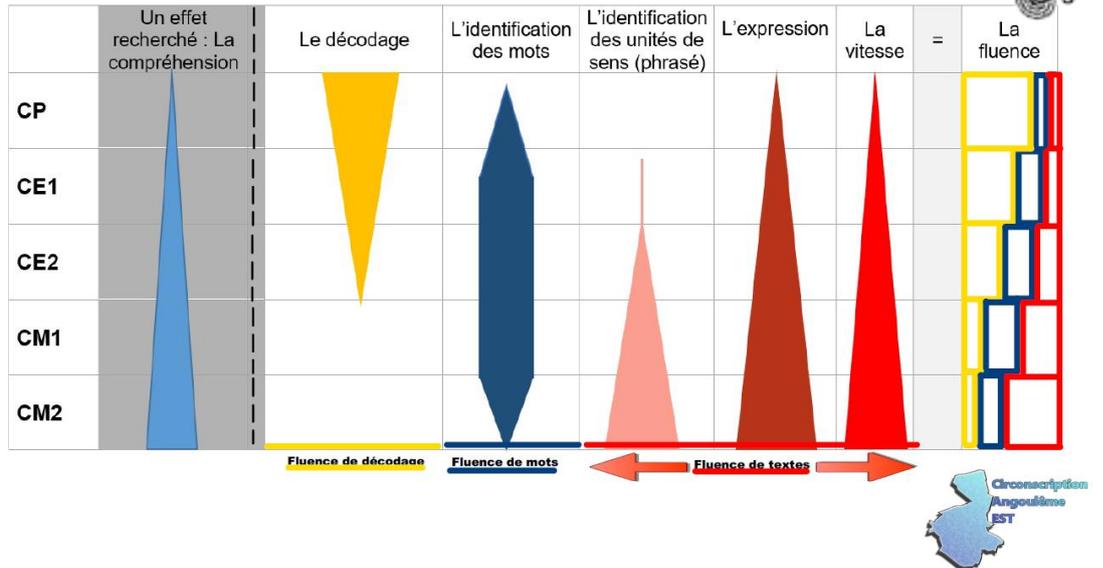
Ces travaux seront présentés lors des conseils Écoles-Collège de chaque secteur.

Comme annoncé à la fin de l'année dernière, le travail se poursuivra cette année autour de la fluence. Céline Fouquet-Tardif et Estelle Garreau, nos deux RFC, ont élaboré un outil d'aide pour faciliter, au sein de chaque conseil de maitres, **la construction d'un parcours du lecteur fluent**.

QR vers outils de remédiation



Fluence et remédiation



Je vous invite par ailleurs à prendre connaissance du concours « Les petits champions de la lecture » qui est un excellent moyen pour donner aux élèves de CM1 et de CM2 l'envie de parfaire leur lecture oralisée.

2- Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école

L'éducation à la sexualité : Circulaire du 12 septembre 2018

Dans le premier degré, elle porte sur le respect de l'intimité, la sienne comme celle des autres, et sur l'acceptation des différences. Par groupe d'âge homogène, chaque élève doit bénéficier de trois séances annuelles.

Je vous invite à présenter les actions prévues lors des réunions de rentrée et à l'occasion du premier conseil d'école. C'est un sujet qui peut être sensible qui fait l'objet de fausses informations. Il est souvent nécessaire de rassurer les parents en expliquant que la sexualité à proprement parler n'est pas abordée à l'école.

J'attire votre attention sur le fait que des enfants pourraient évoquer des situations personnelles lors de ces séances. Ces partages ne doivent en aucun cas être traités collectivement. Il est souvent nécessaire de saisir les autorités compétentes après m'avoir contacté.

Une page Eduscol est dédiée à cet enseignement.

École inclusive : Dans chaque école, le suivi des situations des élèves s'opère à l'échelle du conseil des maitres qui se référera à la partie « Parcours élèves » de notre blog.

TOUT EN UN!	DANS LA CLASSE	DANS L'ÉCOLE	LES PARTENAIRES	LES RASED	LE PÔLE RESSOURCE
<p>LES GRANDES ÉTAPES DE LA PRISE EN CHARGE DE LA DIFFICULTÉ SCOLAIRE</p> <p>Un guide de référence de l'école à la circonscription</p> <p>Le guide de référence de l'école à la circonscription</p> <p>Le guide de référence de l'école à la circonscription</p>	<p>PPRE</p> <p>La circonscription vous propose ce modèle de PPRE, réalisé et adapté en Pôle Ressource, en concertation avec les RASED.</p> <p>PROJET PERSONNELISÉ DE PRÉVENTION DES RISQUES ÉDUCATIFS</p> <p>Le PPRE est un document de planification de l'accompagnement personnalisé de l'élève.</p>	<p>CR D'ÉQUIPE ÉDUCATIVE</p> <p>Une Équipe Éducative réunit les partenaires et les familles pour échanger sur les réponses à apporter.</p> <p>ÉQUIPE ÉDUCATIVE</p> <p>Le CR d'Équipe Éducative est un document de planification de l'accompagnement personnalisé de l'élève.</p>	<p>LE CAMSP</p> <p>Le CAMSP est un document de planification de l'accompagnement personnalisé de l'élève.</p> <p>LE CAMSP</p> <p>Le CAMSP est un document de planification de l'accompagnement personnalisé de l'élève.</p>	<p>LES RASED AU CŒUR DU TRAITEMENT DE LA DIFFICULTÉ SCOLAIRE</p> <p>Les RASED sont les spécialistes de la prise en charge de la grande difficulté scolaire. Ils sont invités aux conseils de cycles afin de construire à vos côtés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des adaptations - des orientations - des maintiens / passages anticipés 	<p>LE PÔLE RESSOURCE DE CIRCONSCRIPTION</p> <p>En Pôle Ressource, sont traitées les situations pour lesquelles les adaptations et aménagements n'ont pas permis de résoudre les difficultés.</p> <p>LE PÔLE RESSOURCE DE CIRCONSCRIPTION</p> <p>Le Pôle Ressource est un document de planification de l'accompagnement personnalisé de l'élève.</p>

Vous y trouverez l'ensemble des documents nécessaires au traitement de la difficulté scolaire et des besoins éducatifs particuliers. Pour rappel, vous pouvez vous reporter à la note de service de 2020 relative à la prise en charge de la difficulté scolaire et à la note de cadrage académique du 26 avril 2021.

Cette année, les secteurs d'intervention prioritaires du RASED sont les quartiers prioritaires de la politique de la ville (Champ de Manœuvre, Bel-Air et Grand-Font) et les quartiers de veille (Villement et les Mérigots), ainsi que certaines écoles d'Angoulême.

La gestion du service des AESH est opérée par le PIAL de circonscription, en lien avec le directeur ou la directrice. Mme Mingat est la référente du PIAL Angoulême-EST.

3- Faire de l'école un espace protecteur pour les élèves et les personnels

PPMS : Circulaire du 8 juin 2023.

Cette circulaire présente les modalités d'élaboration des PPMS prévues par la loi du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école. Elle précise comment les autorités académiques élaborent le nouveau PPMS en lien avec les directeur.trice.s et les collectivités. En outre, elle présente les nouveaux PPMS unifiés (risques majeurs et attentat-intrusion).

Ces adaptations seront réalisées pour la rentrée 2028 au plus tard. Chaque année, la DSDEN identifie 20% des écoles concernées. Nous reviendrons vers vous pour indiquer les écoles retenues pour cette année.

Durant cette transition, les écoles dont les PPMS n'ont pas encore été unifiés conservent les deux documents dont l'actualisation est assurée par le directeur ou la directrice.

Vous en avez l'habitude, un premier exercice sera programmé dans chaque école avant les vacances d'automne et un second avant les vacances d'hiver. Les actualisations du PPMS et les exercices sont déclarés sur l'application PGR. Toutes les informations sont sur notre blog : [lien](#).

pHARe : Toutes les écoles élémentaires et primaires de la circonscription sont signataires de la charte d'engagement du programme pHARe et ont rédigé un plan de prévention visant à prévenir les situations de harcèlement et d'intimidation. Il sera présenté lors du premier conseil d'école de l'année. L'information et l'implication des parents sont nécessaires, c'est pourquoi un temps sera dédié à la présentation du programme lors de la réunion de rentrée.

Dans le cadre de la prévention, le programme prévoit que chaque élève bénéficiera de 10 heures d'enseignement dédiés pris sur les 36 heures d'EMC. Par ailleurs les écoles prévoiront une action dans le cadre la journée du 9 novembre dédiée à la lutte contre le harcèlement et prendront part au concours « Non au harcèlement ».

En cas de situations relevant du programme pHARe, vous pourrez solliciter l'équipe ressource de circonscription en contactant Estelle Garreau, CPC EPS et en vous référant au protocole de traitement de circonscription.

Pour vous aider, un espace numérique vous offre un accompagnement pas à pas avec un calendrier. Vous pouvez y accéder sur l'intranet (ARENA/Enquêtes et pilotage/Pilotage Établissements/Programme pHARe).

Cette application permet en outre d'indiquer pour chaque moment fort de l'année l'organisation retenue et permet de faire un retour sur le suivi des prises en charge.

Laïcité et respect des valeurs de la République : La note de service du 31 août 2023 rappelle qu'une atteinte à la laïcité doit faire l'objet d'un signalement sur l'application « fait d'établissement ». Une réunion avec les représentants légaux est alors organisée et des sanctions envisagées. Si cette réunion ne porte pas ses fruits, il conviendra de m'en informer afin de mobiliser la cellule académique.

Comme chaque année, la Charte de la laïcité est présentée aux familles lors des réunions de rentrée. Elle est un document utile pour structurer le dialogue avec les familles.

Organisation des sorties scolaires : La circulaire du 13 juin 2023 remplace celle de 1999, elle apporte plusieurs modifications dont voici les principales.

-Durant sa scolarité obligatoire, un élève doit pouvoir bénéficier d'au moins un voyage scolaire.

-Les sorties obligatoires, positionnées sur les heures d'enseignement, peuvent comprendre la pause méridienne.

Évolution des taux d'encadrement, hors activités physiques et sportives :

Maternelle : taux d'encadrement quel que soit le type de sortie			
Jusqu'à 16 élèves		Plus de 16 élèves	
2 adultes dont l'enseignant de la classe		1 adulte supplémentaire pour 8 élèves	

Élémentaire			
Sortie sans nuitée		Voyage scolaire	
Jusqu'à 30 élèves	Plus de 30	Jusqu'à 24 élèves	plus de 24
2 adultes dont un enseignant	1 adulte supplémentaire pour 15 élèves	2 adultes dont un enseignant	1 adulte supplémentaire pour 12 élèves

En élémentaire, pour les sorties de proximité ne dépassant pas la demi-journée de classe, l'enseignant.e peut se déplacer seul.e avec sa classe.

4- Formation continue

Les plans maths et français, ainsi que l'évaluation d'école, mobilisent les 18 heures de formation. Cette année, il n'y a pas d'inscription ou de choix à formuler. Un document vous sera très bientôt adressé pour vous présenter le programme de formation.

5- Calendrier

- Réunion des directeurs : 11/09, 17 heures, à L'EREA
- Réunion T1-T2 : 18/09, 17 heures, Jean Moulin Ruelle
- Accueil des nouveaux arrivants en REP+ : 22/09
- Évaluation des écoles : Elles commenceront à partir du 18 septembre. Cette année, elles concernent les trois écoles de Brie et les quatre écoles de Ruelle. Un temps d'information sera proposé sur chaque site.

L'inspecteur de l'éducation nationale
Henri Porte

